

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 40
Votes exprimés : 37
POUR : 28
CONTRE : 9
Abstentions : 3
Date de la convocation :
1^{er} juillet 2025
Date d'affichage :
1^{er} juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO – Guy GUENIFFEY – Michel GCHWEINDER –

Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

VENTE MAISON DE MONTREAL

Le Président explique que la Communauté de Communes du Serein est propriétaire d'une maison située 1, Place du Prieuré à MONTREAL, cadastrée Section C 544.

La surface de la parcelle est de 290 m².

Cette maison a été acquise par la collectivité en 2015 au prix de 30 000 €.

Le propriétaire voisin, la société DJACC, représentée par Monsieur Cyprien CALLIES et Madame Sophie CALLIES, souhaite acquérir cette maison au prix de 30 000 €.

Le Conseil Communautaire doit se positionner sur cette proposition de vente, faire réaliser les diagnostics obligatoires et autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier dont l'acte notarié.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (Nathalie LABOSSE + pouvoir de Catherine VERNEAU, Daniel SIMONNET, Philippe DESCHAUMES, Jean-Marie MAURICE, Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Laure GRIMARD, Christian SCHILTZ, Béatrice BOISE) et 3 abstentions (Nadine LEGENDRE, Marcel GEORGES, Clément POINTEAU),

ACCEPTÉ de vendre la maison située 1, Place du Prieuré à MONTREAL, dont la collectivité est propriétaire, à la Société DJACC, au prix de 30 000 €.

DIT que la collectivité prendra en charge les frais liés aux diagnostics obligatoires.

MISSIONNE l'étude de Maître SUREAU Angélique à L'ISLE SUR SEREIN pour la rédaction de l'acte.

DIT que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Président à signer la promesse de vente, l'acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 09/07/2025 9440

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com